

Programme d'incubation de projets Innovants 2025 - 2026

Appel à candidatures

1. Contexte et objectifs

Montélimar Agglomération souhaite promouvoir l'innovation sur son territoire en soutenant des projets émergents qui contribuent à son dynamisme économique, social et environnemental. Cet appel à candidatures vise à identifier, accompagner et financer des projets innovants portés par des porteurs de projets individuels.

Ce programme a pour objectif d'aider à la maturation d'une idée jugée innovante par Montélimar Agglomération dans le but de la transformer en entreprise sur le territoire. Les avantages pour les lauréats sont multiples :

1. Accéder à des ressources (locaux, services, matériels...)
2. Bénéficier de financements,
3. Accélérer leur projet
4. Accroître leur visibilité,
5. Bénéficier d'un réseau

L'ensemble des données recueillies dans le cadre de cet appel à candidature resteront strictement confidentielles. Elles ne seront utilisées qu'à des fins d'instruction du dossier et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers, conformément aux normes en vigueur en matière de protection des données.

2. Nature des innovations attendues

Les projets doivent présenter un caractère innovant dans l'une ou plusieurs des dimensions suivantes :

- **Innovation technique ou technologique** : développement d'un nouveau produit, service, procédé, etc.
- **Innovation d'usage** : nouvelles pratiques d'utilisation d'un service ou d'un produit existant.
- **Innovation sociétale** : solutions nouvelles pour répondre à des besoins peu ou mal satisfaits sur le territoire.

3. Public éligible

Ce programme d'incubation est ouvert à toute personne physique ou morale, domiciliée sur le territoire de Montélimar Agglomération, ou ayant pour projet de s'y implanter et d'y développer ses activités.

4. Modalités de soutien

Montélimar Agglomération et ses partenaires apporteront un soutien sur-mesure aux porteurs de projets, en fonction de leurs besoins : aide à la recherche de financement, accompagnement aux démarches administratives et aux réponses à des appels à projets, mises en réseau, accès à des experts métiers, mise à disposition de locaux publics (bureaux non permanents, réservations de salles de réunion, domiciliation d'entreprise...)

Accompagnement financier des projets lauréats :

Une subvention plafonnée à 3 000 € par projet sera attribuée aux lauréats par Montélimar Agglomération sur la base d'une convention. Ainsi, le financement d'une partie du parcours entrepreneurial sera possible et sera étudié au cas par cas : avocats, comptables, formations, investissements matériel ...

De plus, les projets lauréats seront valorisés par la communication institutionnelle de la collectivité.

5. Modalités de versement des subventions

Les subventions attribuées par Montélimar Agglomération dans le cadre du présent dispositif seront versées aux lauréats selon les principes suivants :

- Signature préalable d'une convention

Le versement est conditionné à la signature d'une convention entre le lauréat et Montélimar Agglomération, précisant l'objet, le montant, les modalités d'utilisation des fonds ainsi que les obligations de justification.

- Versement total ou fractionné

Un acompte pouvant aller jusqu'à 50 % du montant accordé pourra être versé à la signature de la convention afin de permettre le démarrage effectif du projet. Le solde sera versé sur présentation des justificatifs de dépenses engagées en lien direct avec le projet. Les entreprises lauréates auront 2 ans, soit jusqu'au 31/12/2027, pour justifier des dépenses liées au projet retenu.

- Justificatifs exigés

Le bénéficiaire devra transmettre :

- Des factures acquittées ou devis signés relatifs aux dépenses éligibles,
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du porteur de projet ou de la structure bénéficiaire,
- Un rapport synthétique d'avancement du projet précisant l'utilisation des fonds.

- Contrôle et suivi

Montélimar Agglomération se réserve le droit de demander tout document complémentaire permettant de vérifier la bonne utilisation de la subvention. En cas de non-respect des engagements, un reversement total ou partiel pourra être exigé.

5. Critères et modalités de sélection

Les projets seront évalués et sélectionnés par un jury selon les critères suivants :

- Caractère innovant du projet
- Impact potentiel sur le territoire (à court, moyen et long terme)
- Faisabilité technique, économique et financière
- Cohérence avec les orientations stratégiques de Montélimar Agglomération (développement durable, attractivité économique, cohésion sociale)
- Capacité du porteur à mener le projet

Un comité de sélection présidé par Montélimar Agglomération et composé de partenaires institutionnels (la Région, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat...) et du réseau Initiative Portes de Provence (IPP) se réunira lors de la phase de sélection des lauréats. Des structures partenaires pourront y être associées dans le but d'apporter leur expertise sur l'appréciation des projets candidats.

6. Modalités de candidature

Les candidats devront déposer un dossier complet étant matérialisé par le formulaire de candidature (questionnaire à remplir en ligne). Les pièces justificatives afférentes au candidat (identité, diplômes, casier judiciaire, situation professionnelle, Kbis) seront demandées.

Tout autre document attestant de la robustesse du projet, de la crédibilité du candidat et de l'engagement de démarches entrepreneuriales est le bienvenu.

7. Processus de sélection

- **Phase 1** : Analyse de recevabilité
- **Phase 2** : Instruction et évaluation des projets par un comité de sélection
- **Phase 3** : Auditions des porteurs présélectionnés
- **Phase 4** : Annonce aux lauréats
- **Phase 5** : Communication publique

8. Obligations des lauréats

Les projets soutenus devront :

- Signer une convention précisant les engagements réciproques du porteur de projet et de Montélimar Agglomération
- Fournir un rapport d'exécution décrivant les résultats obtenus et l'utilisation des fonds.
- Mentionner le soutien de Montélimar Agglomération dans toute communication relative au projet.

9. Calendrier prévisionnel

- Lancement de l'appel à candidatures : 18/09/2025
- 1^{ère} relève des candidatures au 13/10/2025
- 2^{nde} relève et clôture des candidatures : 03/11/2025
- Analyse des dossiers, comité de sélection : semaine 45
- Audition des lauréats : semaine 46
- Annonce des projets lauréats : semaine 47

Contacts

Pour toute information complémentaire :

Service Développement Economique de Montélimar Agglomération

service.economie@montelimar-agglo.fr

06 23 76 69 64